

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 19/02/2020  
Reçu en préfecture le 19/02/2020  
Affiché le  
ID : 029-212901052-20200219-2020107-DE

Département du Finistère,  
Arrondissement de MORLAIX,  
Canton de LANDIVISIAU,  
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 14 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 7 février 2020, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 14 février 2020, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

**Présents** : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme LE BRIS, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme BETON, M. UGUEN, M. TURLAN, Mme LARVOR, M. PHELIPPOT.

**Absentes ayant donné procuration :**

Mme MARTIN, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme PORTAILLER, Adjoint au Maire,  
Mme LAIZET, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme LARVOR, Conseillère municipale,  
Mme BLEAS M., Conseillère municipale, a donné procuration à M. PHELIPPOT, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Arnaud BILLON, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.